

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Date : MARDI 2 OCTOBRE 2018

Année scolaire : 2018 – 2019

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : 18 septembre 2018

1^{ère} convocation (oui/non) : OUI2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Eliane LONGEVILLE, Principale

Secrétaire de séance : Benjamin PROU, Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation

Quorum (13 ou 16) : 13

Nombre de présents : 18

Ordre du jour**I – Fonctionnement général**

- 1° - Fermeture du collège et permanences pendant les vacances scolaires
- 2° - Convention relative à l'utilisation des locaux des collèges hors temps scolaire
- 3° - Avenant à la convention de mise à disposition d'un minibus par la CDC

II – Vie pédagogique et éducative

1° - Conventions :

- Convention pour l'organisation des stages d'observation en milieu professionnel (niveau 3^{ème})
- Convention pour les stages d'initiation en milieu professionnel (PPRE 3^{ème})
- Convention CLAS RE CLE RE

2° - Conventions avec partenaires de l'Association Sportive

- Convention avec le Surf Club Rhétais
- Convention avec la base nautique du Goisil de la Couarde en Ré

3° - Bilan de l'Association Sportive

4° - Bilan de la rentrée 2018

5° - Calendrier du suivi scolaire (conseils de classe, rencontres parents professeurs, stage d'observation en entreprises, examens blancs...)

6° - Attribution des IMP pour 2018-2019

III – Vie budgétaire et financière

- 1° - Convention pour la mise en place du télépaiement
- 2° - DBM

IV – Questions diverses

1° - Des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

- Nous arrivons à la fin de saison estivale et l'aménagement de tables et bancs dans l'aire de jeux n'est toujours pas réalisé. Ce projet date de plusieurs années. Va-t-il enfin se concrétiser ?
- Depuis février 2018, l'équipe des agents du collège est en sous-effectif (seulement 11 postes pourvus pour 12 existants). A la rentrée, les effectifs des collégiens ont augmenté d'une quarantaine d'élèves. Pourquoi le douzième poste n'est pas ou plus pourvu ?
- Nous accueillons au collège des élèves rencontrant de réelles difficultés d'apprentissage. A la rentrée 2019, ne pourrait-on pas programmer la création d'une Ulis option « Troubles importants des fonctions cognitives » qui permettraient à une dizaine d'élèves, sur les quatre niveaux, de bénéficier d'une structure à la fois d'aide et d'intégration ?

2° - Des représentants des parents d'élèves :

- Il y a des difficultés de transport depuis le changement de délégation : ramassages non faits, arrêts non respectés, chauffeurs qui demandent aux enfants par quelle route il faut passer... Qu'en est-il après 4 semaines de cours ?
- Les menus du self ne sont plus publiés depuis plusieurs mois. Pour quelle raison ?

Annexes : Annexe 1 : Fermeture du collège et permanences pendant les vacances scolaires
Annexe 2 : Convention cadre « utilisation des locaux des collèges hors temps scolaires »
Annexe 3 : Avenant à la convention de mise à disposition d'un minibus par la CDC
Annexe 4 : Convention stage d'observation en milieu professionnel (niveau 3^{ème})
Annexe 5 : Convention stage d'initiation en milieu professionnel (PPRE 3^{ème})
Annexe 6 : Convention CLAS RE CLE RE
Annexes 7 : 2 Conventions de partenariat pour l'AS
Annexe 8 : Bilan association sportive 2017-2018
Annexe 9 : Calendrier du suivi scolaire

PRESENCE au CONSEIL

Séance du mardi 2 octobre 2018

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P [x]	A [x]	E [x]	Nom Prénom	- P [x]	A [x]	E [x]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LONGEVILLE	X						
	Proviseur ou Principal Adjoint	M. SANCHEZ-OPERIOL	X						
	Adjointe Gestionnaire	Mme CAMPS	X						
	C.P.E.	Mme CORBET	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de Rattachement	Mme VERGNON		X	X				
		M. QUILLET	X						
	Groupement de Communes	M. GAILLARD	X						
	Commune siège	Mme DEVAUX RIBOT		X	X				
PERSONNALITE QUALIFIEE		M. BONNIN	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement et d'éducation	M. BRONDEAU	X						
		M. GOUE	X						
		M. GUYON	X						
		M. HANOTE		X	X				
		M. PAULZE		X	X	M. PROU	X		
		Mme ALIBERT		X	X				
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme PENAUD	X						
		Mme FOUCAUD		X	X				
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme BAUDE		X	X	M. LAILLER	X		
		Mme CANARD	X						
		Mme CHERBONNEL	X						
		Mme CORMOULS-HOULES	X						
		Mme GARANDEL		X	X	Mme CLOIX	X		
		Mme GUILBON-MOA		X	X	Mme ROGER	X		
	Elèves	Avril DANNA		X	X				
		Alix IHALA		X	X				

[x] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Préambule

Madame la Principale ouvre la séance à 18 heures. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame la Principale présente les excuses de Madame VERGNON, représentante de la collectivité de rattachement et de Madame DEVAUX RIBOT, représentante de la municipalité.

Monsieur Benjamin PROU, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, assure le secrétariat de séance.

Le procès verbal du Conseil d'Administration du 26 juin 2018, ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Madame la Principale présente l'ordre du jour du Conseil d'Administration. Elle propose de le compléter et de le modifier de la façon suivante :

I – Fonctionnement général

- 1° - Fermeture du collège et permanences pendant les vacances scolaires
- 2° - Convention relative à l'utilisation des locaux des collèges hors temps scolaire
- 3° - Avenant à la convention de mise à disposition d'un minibus par la CDC

II – Vie pédagogique et éducative

- 1° - Conventions :
 - Convention pour l'organisation des stages d'observation en milieu professionnel (niveau 3^{ème})
 - Convention pour les stages d'initiation en milieu professionnel (PPRE 3^{ème})
 - Convention CLAS RE CLE RE
- 2° - Conventions avec partenaires de l'Association Sportive
 - Convention avec le Surf Club Rhétais
 - Convention avec le Centre Nautique Couardais du Goisil
- 3° - Bilan de l'Association Sportive 2017-2018
- 4° - Bilan de la rentrée 2018
- 5° - Calendrier du suivi scolaire (conseils de classe, rencontres parents professeurs, stage d'observation en entreprises, examens blancs...)
- 6° - Attribution des IMP pour 2018-2019

III – Vie budgétaire et financière

- 1° - Convention pour la mise en place du télépaiement
- 2° - DBM

IV – Questions diverses

- 1° - Des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :
 - Nous arrivons à la fin de saison estivale et l'aménagement de tables et bancs dans l'aire de jeux n'est toujours pas réalisé. Ce projet date de plusieurs années. Va-t-il enfin se concrétiser ?
 - Depuis février 2018, l'équipe des agents du collège est en sous-effectif (seulement 11 postes pourvus pour 12 existants). A la rentrée, les effectifs des collégiens ont augmenté d'une quarantaine d'élèves. Pourquoi le douzième poste n'est pas ou plus pourvu ?
 - Nous accueillons au collège des élèves rencontrant de réelles difficultés d'apprentissage. A la rentrée 2019, ne pourrait-on pas programmer la création d'une Ulis option « Troubles importants des fonctions cognitives » qui permettrait à une dizaine d'élèves, sur les quatre niveaux, de bénéficier d'une structure à la fois d'aide et d'intégration ?

2° - Des représentants des parents d'élèves :

- Il y a des difficultés de transport depuis le changement de délégation : ramassages non faits, arrêts non respectés, chauffeurs qui demandent aux enfants par quelle route il faut passer... Qu'en est-il après 4 semaines de cours ?
- Les menus du self ne sont plus publiés depuis plusieurs mois. Pour quelle raison ?

L'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

I – Fonctionnement général

1° Fermeture du collège et permanences durant les vacances scolaires (Annexe n° 1)

Madame la Principale informe les membres du conseil d'administration du calendrier de fermeture de l'établissement et des permanences du personnel administratif pendant l'année scolaire 2018-2019.

18 h 10 : Arrivée de Madame CORMOUL-HOULES, représentante des parents d'élèves.

18 h 10 : Arrivée de Monsieur QUILLET Lionel, représentant de la collectivité de rattachement (Conseil Départemental 17).

La parole est donnée à **Monsieur QUILLET** pour une information des membres du Conseil d'Administration sur l'état du projet de création d'un internat au collège Les Salières.

Monsieur QUILLET rappelle que la vie permanente sur l'Île de Ré est un sujet de préoccupation majeur et que du côté de l'enseignement primaire, son objectif reste de continuer à garder 10 écoles dans 10 villages (grâce entre autre aux RPI).

Concernant le collège, les effectifs sont observés avec attention et pour pouvoir le garder tel quel, il faut trois éléments : une politique de vie permanente, des naissances et rendre le collège attractif.

Concernant le collège, il précise qu'il ne s'agit pas de débattre de l'enseignement mais bien de la structure.

C'est dans ce contexte qu'a été décidé le projet d'internat.

La cause première du projet, c'est tout d'abord une demande nationale et du département de la Charente Maritime.

En tant qu'insulaire, Monsieur QUILLET affirme que c'est une évidence de tourner le collège vers ce développement.

Mais pour créer un internat sur l'Île de Ré, qui est une Île « riche », cela soulève des oppositions et tout en s'excusant sur la forme, Monsieur QUILLET explique que c'est pour éviter que le temps agrège des oppositions au Conseil Départemental qu'il a procédé à un tel passage de vote sans information préalable. Le projet a été voté à l'unanimité au Conseil Départemental.

A présent, se posent les questions des fonctionnalités et des constructions. Car, construire un internat, c'est aussi l'occasion de revoir les différentes fonctionnalités du collège, les structures comme la cuisine par exemple, etc.

Concernant l'investissement sur les structures, Monsieur QUILLET répète que tout est possible, qu'il n'y a pas de limite (restructuration de la cuisine, CDI, Foyer, salle informatique peuvent être associés à l'infrastructure...).

Se pose également la question du départ des élèves vers le privé à La Rochelle.

Monsieur le Principal Adjoint informe que les derniers chiffres sur les sixièmes apportent un retour positif de la communication faite aux élèves des écoles, car de nombreux élèves reviennent vers le collège.

Pour **Monsieur QUILLET**, le choix d'investissements structurels au collège doit s'accompagner de projets.

L'internat permet l'arrivée possible de 50 enfants. Cet afflux proviendrait d'élèves du département et aussi hors du département (exemple d'élèves dont la maison est éloignée de leur collège, ou de parents venant tous les week end, et qui préféreraient que leur enfant soit interne dans l'Île de Ré).

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation questionne sur l'attractivité des options pour faire venir des internes potentiels, et sur la liberté laissée ou pas à l'enseignant pour la sélection des élèves lorsque l'un d'eux par exemple serait prêt à s'inscrire et faire 200 km pour suivre cette option.

Monsieur QUILLET répond que la courbe des effectifs du collège prévoit une chute vers 430 élèves, voire moins et que le but est de se maintenir à terme entre 450 et 500 pour garder des options, des investissements, etc....

Madame la CPE pose la question des projets de logements sociaux sur l'Île de Ré afin de faire venir des élèves.

Monsieur QUILLET répond que sur les 10 projets initialement prévus, 5 ont été actuellement réalisés, que Ars et Loix ont été « sauvés » par ces logements, mais qu'il n'est pas possible de dire précisément combien d'enfants les logements sociaux permettent effectivement de « garder » car il y a des mouvements d'une commune à l'autre, des logements privés qui se raréfient... La courbe démographique de l'Île de Ré, elle, se maintient.

Madame la CPE met en garde contre la possibilité que le public de l'internat soit une contre publicité du collège (comme cela a pu l'être par le passé pour l'internat de Rochefort vers qui étaient orientés des élèves exclus d'autres établissements) et que cela desserve l'objectif de maintenir les collégiens rétais aux Salières.

Monsieur QUILLET répond que la démographie joue contre nous et qu'à 430 élèves, ce seront les postes et les options qui fermeront avec de fait une attractivité perdue. Les 50 élèves internes, c'est en effet prendre un risque mais qui est sans rapport avec le risque que le collège se paupérise car il n'y aurait plus assez d'élèves pour y investir un jour, plus d'options, etc...

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation rappelle que la forme de la démarche a touché des sensibilités et que cela ne facilitera pas la création de projets car nous comprenons qu'il est demandé, pour accompagner cette réforme structurelle, de proposer des projets pédagogiques.

Monsieur QUILLET répond qu'il y a eu 600 élèves, puis 500, bientôt 430 L'île reste attractive pour les résidents secondaires, mais le risque est de voir baisser la démographie ; par ailleurs aucun autre collège ne dispose de 15 000 € pour faire vivre ses projets.

Madame la CPE rappelle que le collège avait perdu une forte proportion d'élèves à cause de la perte d'options en langues (environ 40 élèves), et que l'attractivité du collège privé Fenelon s'était faite sur les langues proposées en opposition avec les directives ministérielles de l'époque. Quelles possibilités aura le collège sur l'enseignement des langues ?

Monsieur QUILLET répond que le département investit sur 51 collèges et que, quant à la liberté sur les langues, la discussion doit débuter jeudi 4 octobre avec Monsieur le Recteur, mais qu'en tant que représentant du département, il veut bien mettre les moyens.

Une représentante des parents d'élèves demande, si le projet aboutissait, si on est certain que ce sera avec ce que l'on espère ?

Monsieur QUILLET réaffirme que la négociation débute maintenant, que le Rectorat a des directives mais que c'est le département qui a les finances et qu'en tant que conseiller départemental, il veut des garanties.

Monsieur le Principal Adjoint rappelle que nous sommes un collège public et que ce sont les plus motivés qui généralement choisissent une option ; les moins motivés ne prennent pas d'options.

Une représentante des parents d'élèves demande à Monsieur QUILLET si pour l'avenir, l'information sur l'avancement du projet sera donnée.

Monsieur QUILLET dit que la décision a été votée et que tout n'est pas décidé : faire ou pas les travaux, 3 millions ? 4 millions ? Quelles options ? Il a entendu que le problème des langues est fondamental.

Madame la Principale rappelle que le collège propose, à nouveau la classe bi langues allemand et anglais en 6ème et que depuis cette rentrée, l'option de culture européenne espagnol est proposée à des élèves de 4ème.

Une représentante des parents d'élèves affirme que dans le monde actuel le besoin des langues est plus qu'essentiel, et que le projet aura besoin des enseignants qui savent ce qui existe et ce qui est possible.

Monsieur QUILLET répond que lorsqu'il verra Monsieur le Recteur il devra négocier sur ce qui est possible pour un internat d'excellence afin que cela soit une réussite.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation demande pourquoi le nombre de 50 élèves a été choisi.

Monsieur QUILLET répond que le département voulait le maximum de capacité, que 50 lui paraît être le maximum et que, comme pour les logements sociaux, il faut que ce soit un vrai choix pour que les personnes soient « bien ».

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation émet une réserve sur les conséquences de la méthode employée, à savoir l'influence sur le projet d'établissement construit sur 4 ans et pour lequel ce projet et ses conséquences peuvent tout remettre en question.

Monsieur QUILLET répond que ces circonstances sont rares et ne se présentent que tous les 30 ans, reconnaît qu'il n'y a pas eu les formes mais une réelle volonté et une fenêtre possible pour réaliser des projets. Il rappelle que tout projet immobilier dans l'Île de Ré rencontre oppositions et contentieux et que le vote n'aurait sans doute pas été possible s'il avait donné plus d'informations préalables. Un investissement va se faire, des bâtiments vont être construits, il y a des choix optionnels à effectuer.

Une représentante des parents d'élèves interroge sur la possibilité de création d'une classe ULIS collège. (Question diverse traitée aussi plus tard)

Monsieur QUILLET répond qu'il faudrait faire reconnaître l'insularité de l'Île de Ré pour obtenir des décisions comme cela a pu être fait ponctuellement pour « sauver » certaines écoles de l'île en forte baisse d'élèves.

Madame la CPE demande si le lieu de l'internat a déjà été défini.

Monsieur QUILLET répond qu'une esquisse en façade a été faite par un architecte sur l'emplacement actuel du local à vélos, que cela peut-être revu mais que cela a l'avantage de garder du foncier disponible sur l'arrière des bâtiments actuels.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation demande ce qu'il en est du 12ème poste d'agent non pourvu actuellement.

Monsieur QUILLET répond que c'est un problème de recrutement mais pas de suppression de poste.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation ajoute qu'il y a une nuance sur la définition du 12ème poste qui pose problème pour débloquer la situation.

Monsieur QUILLET s'engage à s'en occuper après la visite de Monsieur le Recteur. Il ajoute que pour les aménagements extérieurs, les 51 collèges du département regardent ce qui se passe chez les autres mais que l'internat crée des besoins permettant aussi de lister les besoins réels actuels et que l'internat mettra un coup de booster sur l'avancement des projets.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation rappelle que des bancs et des tables sont toujours en attente et que nombre d'élèves passent toujours leur pause assis par terre, cela ne se concrétise pas.

Madame la Principale précise que le projet a été validé, le budget était prévu également ; l'entreprise est venue mais pour une raison budgétaire récente, un report de cet aménagement a été prononcé pour le printemps 2019.

Monsieur QUILLET ajoute que, de collège en collège, le département dépense 1 milliard par an, que l'on partialise ; le budget et son arbitrage entre les 51 collèges est permanent durant l'année.

Madame la CPE demande si le calendrier des prochaines décisions est connu.

Monsieur QUILLET répond qu'il y aura la réunion du jeudi 4 octobre, que la négociation va se dérouler durant un mois. Il répète que Département, Rectorat et Ministère veulent cet internat et qu'il ne lâchera ses finances tant qu'il n'aura pas ce qu'il veut.

Si la négociation aboutit (c'est-à-dire précise-t-il si les demandes sont raisonnables) l'ouverture aurait lieu en septembre 2020.

Le projet côté bâtiment devrait être arrêté d'ici le mois de décembre.

Pour les projets côté pédagogie, plus les propositions seront présentées rapidement, mieux ce sera pour la négociation à venir.

Il termine en disant qu'il transmettra les esquisses quand il en disposera car les personnels étant les futurs utilisateurs, ces mêmes personnels sauront repérer les éventuels soucis d'aménagement.

19 h 10 : Départ de Monsieur QUILLET Lionel, représentant de la collectivité de rattachement (Conseil Départemental 17).

19 h 10 : Départ de Monsieur GOUE Yoann, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation.

2° Convention cadre relative à l'utilisation des locaux des collèges hors temps scolaire (Annexe n° 2)

Madame la Principale présente la convention cadre, proposée par le Conseil Départemental, utilisée dans le cas de prêt de locaux du collège hors temps scolaire.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

3° Avenant à la convention de partenariat avec la CDC pour la mise à disposition d'un minibus (Annexe n° 3)

Madame la Principale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la Communauté de Communes de l'Île de Ré met un minibus à la disposition du collège. Elle remercie la CDC. Cette année, tous les minibus prêtés par la CDC ont été changés.

Elle soumet au Conseil d'Administration l'avenant (nouveau minibus) à la convention remise par les services de la CDC.

Madame la Principale explique que le minibus est stationné dans l'enceinte du collège. Il faut faire une demande auprès d'elle pour l'utiliser. Le minibus sera récupéré à chaque veille des vacances scolaires par la CDC.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

II - Vie pédagogique et éducative

1° Conventions (Annexes n° 4, 5 et 6)

Madame la Principale présente les conventions ci-dessous :

- Convention pour l'organisation des stages d'observation en milieu professionnel (niveau 3^{ème})
- Convention pour les stages d'initiation en milieu professionnel (PPRE 3^{ème})
- Convention CLAS RE CLE RE

Un représentant des parents d'élèves demande dans quel cas est utilisée la deuxième convention.

Madame la Principale répond que cette convention est utilisée pour des élèves qui participent à plusieurs stages dans le cadre du dispositif PPRE 3^{ème}. Ces élèves ont, en général, un projet professionnel qui les conduira vers un apprentissage.

Monsieur BONNIN, personnalité qualifiée, précise que les élèves de 3^{ème} sont de plus en plus nombreux à venir à l'association RE CLE RE et que la convention est quadripartite : Communauté de Communes (environ 12 000 euros), CAF (environ 5 000 euros), Collège et Association RE CLE RE.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

2° Conventions avec les partenaires de l'Association Sportive (Annexes 7)

Madame la Principale présente les 2 conventions de partenariat ci-dessous dans le cadre des activités de l'Association Sportive.

- Convention de partenariat avec le Surf Club Rhétais
- Convention de partenariat avec le Centre Nautique Couardais du Goisil

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, professeur d'EPS, explique que ces conventions permettent au maximum d'élèves de découvrir et de se perfectionner dans les activités de voile et de surf. C'est donnant-donnant entre les clubs et l'Association Sportive du collège. Cela permet aux élèves de découvrir des pratiques avec des tarifs attractifs et aux clubs d'avoir de nouveaux licenciés.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

3° Bilan de l'Association Sportive du collège 2017-2018 (Annexe n° 8)

Madame la Principale donne la parole à **Monsieur BRONDEAU, professeur d'EPS et représentant des personnels d'enseignement et d'éducation** au CA.

En fin d'année scolaire, il y a eu 243 licenciés sur 511 élèves soit 40 % de filles et 53 % de garçons pour un total de 4 021 participants en totalisant les séances.

Toutes les statistiques présentes dans le bilan servent à connaître les besoins, ce qu'il faut changer. Par exemple, le fitness a été remplacé par l'athlétisme (beaucoup de benjamines participaient mais pas assez de minimes).

Pour les 30 mercredis durant lesquels l'Association Sportive participe à des rencontres sportives, l'aide en nature de la CDC est très utile (prêt des minibus).

Le bilan sportif de l'année passée est exceptionnel avec notamment deux titres de champion de France et un titre inter académique en beach volley.

Madame la Principale souligne l'excellence du bilan de l'Association Sportive et félicite à nouveau l'ensemble des licenciés et l'équipe des enseignants qui encadre les multiples activités.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

4° Bilan de la rentrée 2018

Madame la Principale présente le bilan de la rentrée 2018 :

a) Les personnels :

Equipe d'encadrement :

- 2 personnels de direction : Principale et Principal adjoint
- 1 adjointe gestionnaire
- 1 CPE : Mme CORBET, titulaire du poste, à temps partiel

Personnels :

- 41 professeurs
- 14 agents (administration, accueil, entretien, restauration, laboratoire)
- 8 assistants d'éducation (5,75 ETP)
- 6 Auxiliaires de Vie Scolaire
- 1 Infirmière (collège et secteur)
- 1 Médecin scolaire (vient à la demande)
- 1 Assistante sociale (1 fois par mois)
- 1 Psychologue Education Nationale (1 jour par semaine)

Madame la Principale précise que la cellule de veille (Principale et Principal adjoint, CPE, infirmière, médecin scolaire, assistante sociale et psychologue Education Nationale) se réunit une fois par mois.

b) Les effectifs :

544 élèves répartis sur 21 divisions

516 élèves sont demi-pensionnaires (96,14 %)

- Niveau 6^{ème} : 6 classes de 24 à 28 élèves (156 élèves)
- Niveau 5^{ème} : 5 classes de 27 à 28 élèves (139 élèves)
- Niveau 4^{ème} : 5 classes de 26 à 27 élèves (133 élèves)
- Niveau 3^{ème} : 5 classes de 22 à 25 élèves (116 élèves)

Langues vivantes 2 :

- Niveau 5^{ème} : allemand (12 et 20) – espagnol (107)
- Niveau 4^{ème} : allemand (17) – espagnol (116)
- Niveau 3^{ème} : allemand (22) – espagnol (93)

Options :

- Bi langues en 6^{ème} : 17 élèves
- Latin : Niveau 5^{ème} (30) – Niveau 4^{ème} (11) – Niveau 3^{ème} (10)
- Groupe de 24 élèves en 4^{ème} et 23 élèves en 3^{ème} pour le projet « Ecole du spectateur »
- Option Langue et Culture européenne espagnol (21)
- Option Sports Nautiques sur les niveaux 5^{ème} (8) - 4^{ème} (6) et 3^{ème} (6)
- Section Sportive Beach Volley sur les 4 niveaux : 6^{ème} (9) – 5^{ème} (5) – 4^{ème} (7) et 3^{ème} (4)

c) Orientation fin 2018 :

- **En fin de 4^{ème}** : 3 élèves orientés en prépa. prof. en LP
- **En fin de 3^{ème}** :
 1. Seconde générale et technologique : 91 (72.80 %)
 2. Seconde professionnelle et CAP : 16 (12.80 %)
 3. Apprentissage : 11 (8.8 %)
 4. Redoublement : 5 (4 %)
 5. Ecole privée : 2 (1.60 %)

d) Résultats au DNB :

Série collège :

- 119 élèves inscrits
- 17 élèves refusés
- 100 admis
- 2 absents
- **85.47 % de réussite**
- France : 89,87 %
- Académie : 87,60 %
- Département : 87,30 %
- **Avec mention : 68 élèves (68 %) :**
- Mention très bien : 22 élèves (32,35 %)
- Mention bien : 26 élèves (38,24 %)
- Mention assez bien : 20 élèves (29,41 %)

Série professionnelle :

- 7 élèves inscrits
- 1 élève admis
- 5 refusés
- 1 absent
- **16,67 % de réussite**

e) La Sécurité

Madame la Principale rappelle les consignes qui s'appliquent :

- Plan VIGIPIRATE renforcé maintenu.
- Exercices de sécurité : évacuation et confinement PPMS (6 exercices dans l'année)
- Entrée des élèves et des personnes extérieures à l'établissement par le portail face à la gendarmerie.
- Personnes extérieures au collège : registre d'entrée complété à l'Accueil.
- Rappel des consignes à toutes les entrées de l'établissement.

Madame la Principale précise que les entrées du collège sont équipées d'un visiophone côté parking et côté entrée des élèves face à la gendarmerie mais que le dispositif ne fonctionne pas encore totalement.

8° - Calendrier du suivi scolaire (conseils de classe, rencontres parents professeurs, stage d'observation en entreprises, examens blancs...) (Annexe n° 9)

Madame la Principale présente le calendrier du suivi scolaire avec les différents événements prévus pour l'année 2018-2019 ; elle précise que le Carrefour des Métiers aura lieu le samedi 26 janvier 2019 et que la présence de tous les élèves de troisième est obligatoire : le collège prend en charge le transport scolaire des élèves ce jour là.

Madame la principale précise qu'une journée portes ouvertes aura lieu au mois de mars afin de présenter le collège aux familles qui le souhaitent.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

9° - Attribution des IMP (~~Annexe n° 10~~)

Madame la Principale précise que le collège Les Salières a reçu 8,25 IMP (Indemnité pour Mission Particulière) : l'indemnité pour mission particulière (IMP) permet de rémunérer les heures effectuées en dehors du face à face pédagogique. Le conseil pédagogique s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 afin d'évoquer l'attribution de ces IMP avant le passage en Conseil d'Administration.

Madame la Principale informe les membres du Conseil d'Administration de la répartition de certaines IMP ; elle précise que certaines IMP sont annuelles avec la contrainte de les attribuer avant le 12 octobre 2018 et d'autres sont versées dans le courant de l'année scolaire, service fait.

Elle précise que 2 IMP, pour coordination de cycle, n'a pas été attribuée à l'heure actuelle.

A. IMP annuelles :

- **Pour la coordination EPS : 2 IMP**
1 IMP pour Monsieur BRONDEAU, 1 IMP pour Monsieur HANOTE.
- **Pour les IMP référents RUPN : 2 IMP**
1 IMP pour Monsieur BRONDEAU et 1 IMP pour Monsieur GUYON.
- **Pour la coordination disciplinaire : 1 IMP**
1 IMP pour Madame PAIREL en Technologie
- **Pour la chorale : 1 IMP**
1 IMP pour Madame RICHEZ

B. IMP versées service fait :

- **Pour le référent culture : 0,5 IMP (Mmes PEDRO et WECH)**
- **Coordination dispositif « Devoirs faits » : 0,5 IMP pour Mme CORBET, CPE**

Devant l'absence de remarques supplémentaires, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

III – Vie budgétaire et financière

1° Convention pour la mise en place du télépaiement

Madame l'Adjointe Gestionnaire présente la convention TIPI relative au télépaiement.

Une discussion a lieu sur l'estimation des coûts de transaction. Ce dispositif a l'avantage d'offrir la possibilité pour les familles d'étaler les paiements et de réduire ainsi les impayés.

Devant l'absence de remarques supplémentaires, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 1

2° DBM

a) Pour information :

Madame l'Adjointe Gestionnaire présente pour trois DBM pour information afin d'intégrer au budget prévisionnel :

1. Une augmentation du montant de fonds social prévu au budget initial (reliquat 2017 et nouvelle subvention de 5 000 euros).
2. Une subvention de l'Etat pour des dépenses liées au développement du numérique d'un montant de 3 480 euros.
3. Une subvention d'investissement du Conseil Départemental de Charente Maritime au titre de la participation à l'achat d'un tracteur tondeuse.

b) Pour vote :

Afin d'intégrer au budget le produit de la location d'un appartement du collège pour la période d'août à décembre 2018 d'un montant de 2 000 euros, il est proposé de consacrer cette recette supplémentaire à des dépenses de viabilisation (gaz) à hauteur de 800 euros et à des dépenses de téléphone à hauteur de 1 200 euros.

Devant l'absence de remarques supplémentaires, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

IV – Questions diverses :

1° - Des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

- Nous arrivons à la fin de saison estivale et l'aménagement de tables et bancs dans l'aire de jeux n'est toujours pas réalisé. Ce projet date de plusieurs années. Va-t-il enfin se concrétiser ?

La réalisation de ce projet a été repoussée au printemps 2019.

- Depuis février 2018, l'équipe des agents du collège est en sous-effectif (seulement 11 postes pourvus pour 12 existants). A la rentrée, les effectifs des collégiens ont augmenté d'une quarantaine d'élèves. Pourquoi le douzième poste n'est pas ou plus pourvu ?

La réponse donnée par le Conseil Départemental est que le support d'emploi correspond à un agent du collège en mi-temps thérapeutique dans un autre établissement suite à une demande mutation. En conséquence, pour le moment le poste reste vacant au collège Les Salières.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation présente à nouveau l'état critique des postes et des travaux à accomplir avec 11, voire 10 personnes au lieu de 12, sachant que 3 postes sont adaptés et qu'une partie de la charge de travail doit être absorbée par les autres postes. Alors, l'effectif de demi-pension est cette année en hausse de près de 40 élèves.

Une réponse du Conseil Départemental est toujours attendue.

- Nous accueillons au collège des élèves rencontrant de réelles difficultés d'apprentissage. A la rentrée 2019, ne pourrait-on pas programmer la création d'une Ulys option « Troubles importants des fonctions cognitives » qui permettraient à une dizaine d'élèves, sur les quatre niveaux, de bénéficier d'une structure à la fois d'aide et d'intégration ?

Madame la Principale explique que cette question a été posée lors d'un précédent conseil d'administration et que l'ouverture d'une classe ULIS Collège n'est pas prévue à ce jour. Elle ajoute que l'ouverture d'une ULIS collège est liée à l'existence d'une ULIS en primaire, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation répond que plusieurs conditions doivent être réunies dont celle de zone enclavée et que le projet d'établissement portant la réussite de tous, ce type de dispositif y participerait.

2° - Des représentants des parents d'élèves :

- Il y a des difficultés de transport depuis le changement de délégation : ramassages non faits, arrêts non respectés, chauffeurs qui demandent aux enfants par quelle route il faut passer... Qu'en est-il après 4 semaines de cours ?

Monsieur le Principal Adjoint répond qu'il a été informé des multiples désagréments. Il s'est tourné vers le responsable de la société TRANSDEV qui a pris note des « ratés ». En ce qui concerne la navette de LOIX qui n'a pas circulé pendant 3 jours, Monsieur QUILLET a été informé par courrier électronique. La difficulté est que nous ne connaissons pas le conseiller référent à la région pour le transport scolaire.

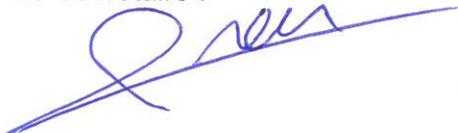
- Les menus du self ne sont plus publiés depuis plusieurs mois. Pour quelle raison ?

Les menus étaient saisis par les personnels de la vie scolaire. Ils sont à nouveau publiés.

Madame la Principale remercie les membres du conseil d'administration ainsi que Monsieur BONNIN, personnalité qualifiée, dont c'était le dernier conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Secrétaire :



B. PROU

La Présidente :



E. LONGEVILLE